



Formiguères, le 22 avril 2024

Monsieur PETITQUEUX Philippe  
MAIRE de FORMIGUERES

***Objet : Convocation Conseil Municipal à caractère urgent***

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu dans la salle de réunion de la Mairie le :

**Mercredi 24 avril 2024 à 20h00**

Le budget primitif 2024 de la commune a été soumis au vote les membres du conseil municipal le 11.04.2024. La délibération y afférent indique qu'il est adopté par 5 voix « pour » et 5 voix « contre ».

Cet acte aurait été approuvé dans le cadre d'un scrutin public, ma voix de Maire étant prépondérante et celle-ci s'étant révélée favorable à l'adoption de l'acte en question, lors de la séance. Néanmoins, le scrutin ayant été effectué à bulletins secrets à la demande de trois élus lors de la séance, ma voix perd sa prépondérance.

Le budget primitif 2024 de la commune, voté ainsi à égalité de voix « pour » et « contre », est donc non conforme. Afin de respecter le calendrier de l'adoption des budgets, je convoque un nouveau conseil municipal en urgence pour revoter le budget de la commune ainsi que les budgets annexes.

**Pour rappel, le budget principal (Communal) et les budgets annexes (Eau et assainissement, RMC et Las Clauses) sont indissociables. De fait, si l'ensemble des budgets n'est pas voté à la majorité cela entrainera la mise sous tutelle de la commune par la Cour Régionale des Comptes et la Préfecture. Les conséquences seront de geler tous les projets d'investissement sur l'ensemble des budgets de la commune pour l'année 2024.**

**Ordre du jour :**

1. Vote du budget RMC
2. Vote du budget Parcelles communales Las Clauses
3. Vote du budget de l'eau
4. Vote du budget communal

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Maire,  
P. PETITQUEUX

